



Nations Unies

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 2003 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume III
Centre CNUCED/OMC
du commerce international**

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément n° 5 (A/59/5 (Vol. III))**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément n° 5 (A/59/5 (Vol. III))

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal terminé
le 31 décembre 2003 et**

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Volume III
Centre CNUCED/OMC
du commerce international**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003	1
A. Opérations	1
B. Résultats financiers	2
Annexe	
Informations complémentaires	4
II. Rapport du Comité des commissaires aux comptes	5
Résumé	5
A. Introduction	6
1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre . . .	7
2. Principales recommandations	7
B. Questions financières	8
1. Vue d'ensemble	8
2. Normes comptables du système des Nations Unies	12
3. Présentation et teneur des états financiers	12
4. Politique de réévaluation des coûts	15
5. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes	15
6. Versements à titre gracieux	15
C. Questions de gestion	15
1. Nouvelles dispositions prises par l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce concernant le budget	15
2. Suivi des subventions	16
3. Gestion des technologies de l'information et des communications	16
4. Cas de fraude ou de présomption de fraude	20
D. Remerciements	21
Annexe	
État de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001	22

III.	Opinion des commissaires aux comptes	23
IV.	Certification des états financiers	25
V.	États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003.....	26
État I	Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003	27
État II	Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003.....	29
État III	Flux de trésorerie de l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003	31
État IV	Fonds général : crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003	33
	Notes relatives aux états financiers	34

Lettres d'envoi

Le 2 avril 2004

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les comptes du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2002-2003 que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été établis et certifiés corrects par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Monsieur Shauket A. Fakie
Président du Comité des commissaires aux comptes
des Nations Unies
New York

Le 9 juillet 2004

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Centre du commerce international CNUCED/OMC pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003. Ces états, qui ont été soumis par le Secrétaire général, ont été examinés par le Comité des commissaires aux comptes.

Vous trouverez également ci-joint le rapport du Comité et l'opinion des commissaires sur les comptes susmentionnés.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine,
Président du Comité
des Commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003

A. Opérations

1. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) est un organisme de coopération technique dont la mission est d'aider les pays en développement et les pays en transition, en particulier leur secteur commercial, à exploiter pleinement leur potentiel de développement des exportations et à améliorer leurs opérations d'importation, l'objectif final étant de parvenir à un mode de développement durable. Organe subsidiaire conjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Organisation des Nations Unies – celle-ci agissant par le truchement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) –, le Centre s'occupe surtout des aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations. Il est, comme l'a affirmé le Conseil économique et social dans sa résolution 1819 (LV) du 9 août 1973, le point central de toutes les activités de coopération technique des Nations Unies en matière de promotion du commerce. Aux termes du plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2002-2005¹, le Centre est chargé de l'application du sous-programme 6 (Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations) du Programme 9 (Commerce et développement).

2. Le programme exécuté au cours de l'exercice biennal 2002-2003 avait cinq objectifs principaux : faciliter l'intégration dans le système commercial multilatéral; aider à la formulation de stratégies de développement du commerce; renforcer les services d'appui en matière commerciale; améliorer la performance sectorielle et accroître la compétitivité des entreprises. Pour maximiser l'impact et améliorer la rentabilité, on a adopté trois stratégies de coopération : couverture mondiale par la mise en place de réseaux; approche reposant sur des programmes intégrés multipays/multiorganisations; et exécution de projets de développement commercial spécifiques. La priorité a été donnée aux pays les moins avancés et aux besoins particuliers des petites et moyennes entreprises dans ces pays. Au cours de l'exercice, le Centre a lancé deux nouveaux programmes : le Programme de transition au commerce électronique et le Programme de réduction de la pauvreté par les exportations. Il a continué d'exécuter les programmes ci-après : réseau commercial mondial (World Tr@de Net), renforcement des capacités et mise en place de réseaux pour améliorer les services d'information à l'intention des milieux d'affaires (CAPNET/BIS) et amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises et promotion du commerce Sud-Sud. Le Centre a aussi continué de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du cadre intégré pour l'assistance technique axée sur le commerce dans les pays les moins avancés et, dans certains des pays africains les moins avancés et autres pays africains, du Programme commun CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique intégrée.

3. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Centre a exécuté 123 programmes et projets, dont 45 projets interrégionaux, 17 projets régionaux et

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/55/6).

61 projets de pays. Le niveau des activités financées par des fonds d'affectation spéciale a continué de progresser, enregistrant une augmentation de 44 % par rapport à 2000-2001, pour atteindre le chiffre de 36,9 millions de dollars des États-Unis en 2002-2003. Globalement, le CCI a exécuté des projets représentant un coût de 40,2 millions de dollars en 2002-2003. Le Centre a continué d'axer ses efforts sur les opérations multiorganisations, qui ont ouvert de nouvelles perspectives à la coopération technique en particulier pour ce qui est de l'élaboration de stratégies commerciales et de la compétitivité des entreprises. Le Centre s'est en même temps activement employé à mettre en place une coopération technique dans le domaine du commerce électronique, qui est l'un des principaux problèmes auxquels vont devoir faire face les exportateurs des pays en développement et en transition. Les organismes nationaux partenaires du Centre ont continué de servir de relais pour la diffusion de ses produits et services selon la formule dite « produit-réseau ».

4. Les réunions annuelles du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international, auxquelles participent des représentants des organes de tutelle du Centre, des États membres de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) et des États membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des donateurs et des bénéficiaires, de même que les réunions techniques spécialisées et les sessions officielles ont été l'occasion de réexaminer régulièrement les activités du Centre et de réorienter ses stratégies et priorités. À sa trente-cinquième session, en 2002, le Groupe consultatif a noté que le Centre avait continué de jouer un rôle clef dans l'assistance technique axée sur le commerce et de fournir des services de haute qualité à ses clients des pays en développement et en transition. Il a souligné que la contribution du Centre au développement du commerce et au développement en général était restée importante. Il a qualifié d'exemplaire l'action menée par le Centre pour développer les partenariats nationaux et régionaux. À sa trente-sixième session, en 2003, les donateurs et les bénéficiaires ont apporté un appui sans précédent au Centre. Les pays recevant une aide du Centre ont souscrit à sa stratégie de développement et ont salué ses programmes d'assistance technique visant à améliorer la compétitivité des pays africains et des pays les moins avancés. Ces pays ont par ailleurs réaffirmé leur appui aux efforts déployés par le Centre pour aider les milieux d'affaires à comprendre comment ils pouvaient tirer parti du Programme de Doha pour le développement. Des consultations entre donateurs et bénéficiaires se sont tenues régulièrement dans le cadre du Comité consultatif du Fonds mondial d'affectation spéciale du Centre.

B. Résultats financiers

5. Les états financiers I, II, III et IV font apparaître les résultats financiers des activités du Centre. Les notes relatives aux états financiers présentent les principes comptables et les règles de présentation de l'information financière appliqués par le Centre et donnent des renseignements complémentaires sur les différents fonds.

6. La moitié environ des activités du Centre sont financées à l'aide de fonds extrabudgétaires et l'autre moitié au moyen du budget ordinaire. Le budget ordinaire est financé à parts égales par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce. Les arrangements administratifs et budgétaires existant actuellement entre les deux organisations ont été adoptés par l'Assemblée générale dans sa décision 53/411. Les quotes-parts des deux organisations, déduction faite

des recettes accessoires, sont fixées en francs suisses. On trouvera à l'état IV un état récapitulatif des crédits ouverts et des dépenses imputées au budget ordinaire.

7. Le montant total des ressources utilisées au cours de l'exercice 2002-2003 se répartit comme suit, par source de financement (en milliers de dollars des États-Unis) :

Budget ordinaire.	41 911 415
Fonds d'affectation spéciale	36 925 595
Programme des Nations Unies pour le développement	3 314 841
Dépenses d'appui aux programmes.	4 872 710
Fonds renouvelables et autres fonds	2 134 982
Compensations interfonds	(5 432 167)
Total	83 727 376

On trouvera le détail de ces dépenses dans l'état I et dans les notes aux états financiers. Les ressources des fonds autres que le Fonds général sont affectées à des fins spéciales et ne peuvent être utilisées pour financer les dépenses afférentes aux programmes de base du Centre.

8. Au 1^{er} janvier 2002, le solde du Fonds général s'élevait à 498 802 dollars. Compte tenu des contributions reçues de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce (41 207 053 dollars), du revenu des placements (152 893 dollars), des recettes accessoires (522 448 dollars) et des économies réalisées et/ou annulations au titre d'engagements d'exercices antérieurs (692 953 dollars), le Centre a disposé d'un montant de 43 074 149 dollars. Les dépenses se sont élevées à 41 911 415 dollars, y compris les engagements non réglés (1 404 857 dollars). En conséquence, au 31 décembre 2003, le solde du Fonds général au titre du Centre affichait un excédent net de 1 162 734 dollars. Ce montant pourra être déduit des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce au titre de l'exercice biennal 2004-2005.

9. L'encaisse et les dépôts à terme s'élevaient à 27 257 648 dollars à la fin de l'exercice biennal. Sur ce total, une somme de 21 341 532 dollars a été réservée pour financer les activités des années à venir au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique.

Annexe

Informations complémentaires

1. La présente annexe contient une explication sur le double comptage dans les états financiers ainsi que les informations que le Secrétaire général est tenu de fournir.

Double comptage dans les états financiers

2. Dans les états financiers du Centre concernant les différents fonds, on trouve des éléments comptés deux fois au titre des recettes et des dépenses, qui totalisent 5 432 167 dollars. Ces montants ont été éliminés des recettes et dépenses figurant dans les colonnes « total » de l'état I. De même, dans les états financiers du Centre concernant les différents fonds, on trouve des éléments comptés deux fois au titre du passif interfonds, qui totalisent 861 138 dollars. Ces montants ont également été éliminés du total de l'actif et du passif indiqué dans l'état II.

Passation de pertes de numéraires et de sommes à recevoir par profits et pertes

3. Conformément à la règle de gestion financière 106.8, l'inscription par profits et pertes de sommes à recevoir se chiffrant à 18 380 dollars a été approuvée pour l'exercice biennal 2002-2003.

Passation de pertes de biens par profits et pertes

4. Conformément à la règle de gestion financière 106.9, des pertes de biens d'une valeur de 5 015 dollars ont été passées par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 2002-2003. Ces pertes, dont le montant a été estimé sur la base du coût d'origine, tiennent compte des articles passés par profits et pertes pour cause d'écart d'inventaire, de vol, de dégât ou d'accident. Leur passation en charges a permis de rétablir la concordance entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique. Un état détaillé des montants passés par profits et pertes a été communiqué au Comité des commissaires aux comptes conformément à la règle susmentionnée.

Versements à titre gracieux

5. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice biennal 2002-2003.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a contrôlé la gestion du Centre du commerce international (CCI) et vérifié ses états financiers pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003. Le Centre est financé conjointement et à parts égales par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

- a) L'augmentation des ressources disponibles était due non seulement à l'intérêt accru que les donateurs portaient aux activités du Centre, mais aussi aux fluctuations monétaires et à des changements dans les méthodes comptables;
- b) Les réserves non affectées à la fin de 2003 (4,7 millions de dollars) n'étaient pas suffisantes pour couvrir les montants dus au titre des congés annuels et autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, qui étaient estimés à 38,7 millions de dollars;
- c) Le Centre a créé une interface efficace et conviviale (portail de projets) avec le Système intégré de gestion qui pourrait être adoptée par d'autres entités des Nations Unies;
- d) Le Centre n'a pas réuni toute la documentation voulue pour étayer une stratégie informatique et télématique d'ensemble.

Les principales recommandations du Comité sont que le Centre précise l'incidence des fluctuations monétaires sur le montant des quotes-parts figurant dans les états financiers; s'emploie, en liaison avec le Secrétariat de l'ONU, à régler la question du financement de la part non provisionnée des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite; améliore le suivi et la justification des subventions versées; et élabore plus avant sa stratégie relative aux technologies de l'information et des communications. En juillet 2004, l'Administration prévoyait d'adopter un certain nombre de mesures à cet effet.

La liste des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 13 du présent rapport.

A. Introduction

1. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) pour l'exercice biennal 2002-2003, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1946. Il a conduit son contrôle conformément à l'article VII et à l'annexe du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes communes de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et qu'aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que les contrôles effectués par le Comité soient organisés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude importante.
2. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de formuler une opinion sur la question de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs, si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, et si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2003 et les résultats des activités de l'exercice clos à cette date. Les vérificateurs ont notamment effectué un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne et procédé à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure qu'ils ont jugée nécessaire pour formuler une opinion sur les états financiers.
3. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté principalement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du Centre.
4. Le contrôle a été effectué au siège du CCI, à Genève.
5. Au paragraphe 6 de sa résolution 57/278 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et les principes relatifs à la gouvernance et à la manière de rendre des comptes dans tout le système des Nations Unies. Le Centre s'estimait tenu de suivre les instructions du Secrétariat, qui ne lui avait pas demandé de prendre des mesures particulières.
6. L'Assemblée générale a par ailleurs prié le Comité d'examiner les mesures prises pour donner suite à ses recommandations antérieures et de lui faire rapport sur la question. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées aux paragraphes 11 et 12.
7. Le présent rapport fait également suite à la résolution 58/270 du 23 décembre 2003, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Comité des commissaires aux comptes d'examiner la méthode applicable à la réévaluation des coûts. Les observations du Comité sont exposées aux paragraphes 47 et 48 du présent rapport.
8. Le Comité a continué de faire part à l'Administration des résultats de ses différents contrôles dans des lettres d'observations détaillant ses conclusions et

recommandations. Cette pratique a permis des échanges suivis avec l'Administration.

9. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations et conclusions du Comité ont fait l'objet d'une discussion avec l'Administration, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

10. Les principales recommandations du Comité sont récapitulées au paragraphe 13. Les constatations sont exposées en détail aux paragraphes 15 à 78.

1. Recommandations antérieures n'ayant pas été intégralement mises en œuvre

Exercice biennal clos le 31 décembre 1999¹

11. En application du paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale, en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné la suite donnée par l'Administration aux recommandations qu'il avait formulées dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 1999. Il ne reste aucun point important en suspens.

Exercice biennal clos le 31 décembre 2001²

12. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1993, le Comité a également passé en revue les mesures prises par l'Administration pour mettre en œuvre les recommandations qu'il avait faites dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001. Les mesures adoptées et les observations du Comité à ce sujet sont exposées dans le présent rapport; un état récapitulatif figure en annexe au présent chapitre.

2. Principales recommandations

13. Le Comité recommande que le CCI :

- a) **Indique, dans une note aux états financiers, l'incidence des fluctuations monétaires sur le montant des quotes-parts figurant dans lesdits états (par. 22);**
- b) **S'emploie, en liaison avec le Secrétariat de l'ONU, à régler la question du financement de la part non provisionnée des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (par. 32);**
- c) **Réexamine et élabore plus avant, au moindre coût, les documents relatifs à sa stratégie en matière de technologies de l'information et des communications (par. 60);**
- d) **Mette au point, avec d'autres organismes des Nations Unies, une méthode commune pour déterminer le coût total de l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques (par. 65);**
- e) **Élabore un plan pour se prémunir contre la corruption interne et la fraude (par. 78).**

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 5 (A/55/5), vol. III, chap. II.

² Ibid., cinquante-septième session, Supplément n° 5 (A/57/5 et Corr.2), vol. III, chap. II.

14. On trouvera les autres recommandations du Comité aux paragraphes 43, 54, 67, 69 et 72.

B. Questions financières

1. Vue d'ensemble

15. Le budget ordinaire du Centre est financé conjointement et à parts égales par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (qui ont versé chacune 20,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2002-2003). En outre, le Centre a reçu des contributions volontaires d'un montant de 40,6 millions de dollars pour ses activités de coopération technique au cours de l'exercice. Le montant total des recettes pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 a atteint 88,9 millions de dollars au titre du budget ordinaire, des contributions volontaires et des recettes accessoires (qui comprennent le revenu des placements, les fonds reçus du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au titre d'arrangements interinstitutions, les recettes correspondant à la prestation de services et des recettes diverses). Ce montant représente une augmentation de 34 % par rapport à l'exercice antérieur.

16. On trouvera au tableau 1 l'état des recettes et des dépenses et la variation des réserves et soldes des fonds au cours des trois derniers exercices biennaux.

Tableau 1

État des recettes, des dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds entre 1999 et 2003

(En millions de dollars des États-Unis)

	1998-1999	2000-2001	2002-2003
Recettes totales (comptabilité de caisse depuis le 1 ^{er} janvier 2002)	72,2	66,3	88,9
Dépenses totales (comptabilité d'exercice)	70,8	67,1	83,7
Excédent (déficit)	1,7	(0,8)	5,1
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	0,3	0,5	0,1
Incidence de la modification des principes comptables	—	—	10,8
Réserves et soldes des fonds (à la fin de l'année)	7,2	6,9	22,9

17. En 2002-2003, le montant en dollars des ressources du budget ordinaire a augmenté de 22 % par rapport à l'exercice biennal précédent, après avoir accusé une chute de 9 % entre 1998-1999 et 2000-2001. Le montant des contributions volontaires, qui était resté stable au cours des deux exercices précédents, a augmenté de 49 % en 2002-2003, atteignant 40,6 millions de dollars au 31 décembre 2003, contre 27,2 millions de dollars³ au cours de l'exercice biennal précédent. Le

³ Aux fins de comparaison, le montant total des contributions volontaires reçues par le Centre au cours de l'exercice biennal 2000-2001 qui figurait dans ses états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001 (23,4 millions de dollars) a été révisé compte tenu de la décision prise en janvier 2002 de comptabiliser les recettes selon les principes de la comptabilité de caisse.

chiffre de 27,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001 ne comprend pas les intérêts. Le chiffre correspondant pour l'exercice biennal 2002-2003 est de 40,6 millions de dollars.

18. Les fluctuations monétaires enregistrées en 2002 et 2003 ont été l'un des facteurs de cette augmentation. Quelque 58 % des contributions volontaires reçues par le Centre sont payées dans des devises autres que le dollar des États-Unis, dont l'affaiblissement a eu un effet favorable sur le total des recettes figurant dans les états financiers.

19. L'augmentation des recettes du Centre provenant des contributions volontaires est aussi due à la mise en œuvre de nouveaux programmes (123 programmes exécutés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 contre 98 au cours de l'exercice précédent), ainsi qu'à l'intérêt accru que les donateurs portent aux activités du Centre.

20. Le montant total du budget ordinaire approuvé pour l'exercice biennal 2002-2003 s'est chiffré à 61,4 millions de francs suisses, contre 59,4 millions de francs suisses pour l'exercice biennal précédent, soit une augmentation du montant en monnaie locale de 3,2 %.

21. Pour que les parties prenantes disposent d'informations pertinentes, le Centre devrait préciser, dans une note aux états financiers, que l'incidence de la conversion en dollars des États-Unis des quotes-parts libellées en francs suisses, faute de quoi les données ne seraient pas comparables d'un exercice à l'autre. La présentation de cette information serait conforme au paragraphe 11 des Normes comptables du système des Nations Unies, selon lequel « les états financiers doivent présenter les qualités requises pour informer utilement le lecteur. Ils doivent être compréhensibles, pertinents, fiables (exacts, neutres et complets) et comparables d'un exercice à l'autre ». Le Centre, estimant que la responsabilité de la présentation finale des états financiers incombe au Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies, avait prévu de s'entretenir avec lui en juin 2004 au plus tard, afin de déterminer comment appliquer le paragraphe 11 des Normes comptables.

22. Le Comité a recommandé au Centre du commerce international, qui en est convenu, de préciser à l'avenir, dans une note aux états financiers, l'incidence des fluctuations monétaires sur le montant des quotes-parts figurant dans lesdits états.

23. Les états financiers font apparaître un léger excédent des recettes sur les dépenses au titre du Fonds général au cours de l'exercice biennal 2002-2003, d'un montant de 29 000 dollars (par rapport aux recettes totales de 41,8 millions de dollars), soit une diminution de 95 % par rapport à l'exercice biennal 2000-2001.

24. L'excédent s'explique par le fait que le Centre a déduit un montant de 499 000 dollars représentant le solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent, du montant des quotes-parts de l'ONU et de l'OMC pour l'année 2002.

25. Par ailleurs, le Centre a terminé l'exercice biennal 2002-2003 avec un solde de 1,2 million de dollars au titre du Fonds général, soit une augmentation de 133 % par rapport au solde du Fonds à la fin de l'exercice biennal précédent. Ce montant a été déduit des quotes-parts de l'ONU et de l'OMC pour 2004.

26. Les comptes des fonds d'affectation spéciale ont fait apparaître un excédent net des recettes sur les dépenses de 4,5 millions de dollars, imputable dans une large

mesure au versement en décembre 2003 d'un montant de 2,9 millions de dollars destiné à des activités programmées en 2004. Le solde des fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice biennal s'élevait à 17,8 millions de dollars.

27. Au 31 décembre 2003, la réserve de fonctionnement du fonds d'affectation spéciale s'élevait à 1,1 million de dollars. Elle représentait 6,4 % des dépenses de 2002 et 5,4 % des dépenses de 2003, alors qu'aux termes des instructions administratives ST/AI/284 et ST/AI/285 du 1^{er} mars 1982, qui font actuellement l'objet d'un nouvel examen, elle devrait être de 15 %. La réserve de fonctionnement en dollars courants n'a pas changé depuis 1993. Le Centre a indiqué qu'il envisageait de l'augmenter, pour autant que les donateurs y consentent.

28. L'augmentation du montant de la réserve et des soldes des fonds du Centre à la fin de l'exercice biennal 2002-2003, à savoir 16 millions de dollars, s'explique en partie par l'excédent de 4,5 millions de dollars des recettes sur les dépenses au titre des activités de coopération technique; mais elle est aussi une conséquence directe de la décision prise par l'ONU de constater les recettes selon la méthode de la comptabilité de caisse à compter du 1^{er} janvier 2002. En raison de ce changement, il a fallu recalculer les chiffres de 2001 et corriger le montant de la réserve et des soldes des fonds au titre des activités de coopération technique au début de l'exercice biennal 2002-2003, comme suit :

Tableau 2

Retraitement des soldes des fonds au 1^{er} janvier 2002

Soldes des fonds d'affectation spéciale à la fin de 2001	3 454 137
Recettes comptabilisées d'avance (état II, 2000-2001)	10 870 555
Contributions à recevoir (état II, 2000-2001) ^a	(132 000)
Total, soldes corrigés des fonds d'affectation spéciale au début de 2002 . . .	14 192 992

^a Sur un total de 7,2 millions de dollars inscrits comme sommes à recevoir dans les états financiers de 2000-2001, un montant de 132 000 dollars était dû au 31 décembre 2001, le reliquat correspondant à des sommes à recevoir au titre d'années ultérieures, comme indiqué à l'alinéa iv) c) de la note 4 aux états financiers pour 2000-2001.

29. Comme il ressort du tableau 3 ci-après, près de 80 % des 22,9 millions de dollars de réserves et de soldes des fonds à la fin de 2003 étaient affectés à des activités de coopération technique ou à des activités spécifiques dans le cadre de fonds renouvelables en vertu d'accords avec les donateurs. Les réserves du fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont soit affectées au financement d'activités futures, soit remboursées aux donateurs, si elles ne sont pas dépensées. Elles ne peuvent pas être reversées au Fonds général ou à d'autres réserves, sauf si le donateur l'autorise.

Tableau 3
Réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2003
 (En millions de dollars des États-Unis)

		(pourcentage)
Fonds général	1 163 000	
Dépenses d'appui au programme	2 452 000	
Activités de coopération technique – réserve de fonctionnement	1 088 000	
Total des fonds non affectés	4 703 000	21
Fonds renouvelables	1 418 000	
Activités de coopération technique	16 754 000	
Total des fonds préaffectés	18 172 000	79
Total, réserves et solde des fonds	22 875 000	100

30. Le Comité a noté que le Centre avait appliqué les procédures et méthodes comptables en vigueur au Secrétariat de l'ONU, conformément à la demande de l'Assemblée générale, mais que ses réserves non affectées n'étaient en conséquence pas suffisantes pour couvrir ses engagements à long terme au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des jours de congé annuel accumulés et des autres prestations dues à la cessation de service, dont le montant estimatif était de 38,7 millions de dollars à la fin de 2003, comme indiqué dans la note 8 aux états financiers et dans le tableau 4 ci-après. La plus grosse partie des engagements concernaient du personnel financé par le budget ordinaire. Les engagements du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été estimés sur la base d'une évaluation actuarielle menée en 2003. Les montants indiqués dans le tableau 4 sont des éléments de passif qui représentent la part, en valeur actuelle, des droits à prestation que les fonctionnaires ont accumulés entre leur date d'entrée en fonctions et la date de l'évaluation. Les prestations dues aux fonctionnaires en activité sont entièrement provisionnées à la date à laquelle elles deviennent exigibles. Jusqu'à présent, aucune provision n'a été constituée pour financer les prestations dues à la cessation de service.

Tableau 4
Montants à prévoir au titre des congés annuels et des autres prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite
 (En millions de dollars des États-Unis)

	2001	2003
Assurance maladie à la cessation de service	40,6	31,2
Jours de congé annuel accumulés	1,0	2,2
Prestations dues à la cessation de service	2,7	5,3
Total	44,3	38,7

31. Le Comité a noté que, dans sa résolution 58/249 du 20 février 2004, l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui communiquer « le montant total du passif non provisionné que représentent pour l'Organisation et les fonds et programmes des Nations Unies les prestations payables à la cessation de service et après, et de lui proposer des mesures visant à assurer progressivement le financement intégral de ces éléments de passif ».

32. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle le Centre devrait s'employer, en liaison avec le Secrétariat de l'ONU, à régler la question du financement de la part non provisionnée des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

33. Le Comité a vérifié dans quelle mesure les états financiers du Centre du commerce international pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 étaient conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que c'était le cas.

3. Présentation et teneur des états financiers

34. Dans sa résolution 55/220 A du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies de continuer à étudier, en liaison avec le Comité des commissaires aux comptes, quelle information financière il conviendrait de présenter dans les états financiers et les tableaux connexes et laquelle devrait figurer dans les annexes. Le Comité a procédé à un examen préliminaire de la présentation générale des états financiers pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 et des informations qui y figurent.

35. Le Comité n'a pas examiné les questions de gouvernance, mais a noté que les principes de gouvernance exposés ci-après sont, dans certains cas, déjà appliqués dans les documents que le Centre présente dans le cadre de la procédure normale d'établissement de rapports. Ces documents comprennent, entre autres, le rapport annuel du Directeur exécutif, qui comporte des tableaux statistiques, des études récapitulatives sur les projets de coopération technique, le rapport du Comité consultatif sur le fonds d'affectation mondiale pour le CCI et le plan d'action triennal.

Rapport financier

36. Il n'existe aucun modèle de présentation ou directive concernant la teneur du rapport financier présenté au chapitre I, et la question n'est pas non plus traitée dans les Normes comptables des Nations Unies. Le Centre a déclaré qu'il était tenu de suivre le modèle de présentation adopté par le Secrétariat de l'ONU concernant les questions ci-après, qui ne figurent pas dans son rapport financier.

Rapport sur l'exécution des programmes et information non financière

37. La note 1 aux états financiers du Centre et le chapitre I du rapport du Comité contiennent un résumé des objectifs et du mandat du Centre. Les principaux objectifs comprennent l'appui aux efforts déployés par les pays en développement et en transition pour exploiter pleinement leur potentiel d'exportation et améliorer

leurs opérations d'importation, l'objectif final étant de réaliser un développement durable. Les résultats obtenus et les projets exécutés par le Centre sont résumés au chapitre I. Les dépenses par projet et/ou par pays ou groupe de pays n'ont pas été indiquées dans les états financiers ou dans les documents connexes, mais ont été communiquées au Comité. Les rapports contenant ce type d'information sont adressés au Conseil d'administration. Le Centre a indiqué qu'il appellerait l'attention du Contrôleur des Nations Unies sur la question.

Comptabilité sociale

38. De plus en plus d'utilisateurs estiment qu'il pourrait être utile de faire figurer dans les états et rapports financiers des informations relevant de la comptabilité sociale. Ni le rapport financier ni les documents connexes présentés par le Centre ne comportent d'information de ce type.

Gestion des risques, continuité et contrôle interne

39. Il est essentiel pour la plupart des organisations de déterminer en permanence quels sont les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que de perfectionner constamment les systèmes et les mécanismes de contrôle destinés à maîtriser ces risques. Les utilisateurs des états financiers ont donc besoin d'être informés sur les risques. L'information correspondante pourrait porter sur les mesures prises pour maîtriser les risques financiers, protéger les actifs et les documents comptables et assurer la continuité de l'activité en cas de sinistre.

40. Le rapport financier du Centre contient un récapitulatif des états financiers de l'exercice biennal 2002-2003 (budget et dépenses et résultats financiers), mais aucun indicateur ni aucun ratio clef, comme par exemple le ratio de liquidité générale ou le passif à court terme en pourcentage du total du passif.

41. Les informations ci-après font également défaut : existence d'un plan antisinistre et de reprise de l'activité, bien que le plan d'action du Centre comporte un volet concernant la continuité des opérations; mesures internes de gestion des risques; code interne de déontologie et de conduite et mesures d'application parmi le personnel; fonction de contrôle interne; informations sur tout comité chargé d'évaluer les activités de contrôle interne; et mesures prises pour garantir l'intégrité des données financières et de gestion.

42. De l'avis du Comité, l'élaboration et la diffusion de cette information devraient dépendre des avantages attendus par rapport aux dépenses à engager pour l'obtenir, ainsi que de son niveau de précision au regard des critères définis par les Normes comptables du système des Nations Unies quant à la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et la clarté des données. Le Centre prévoyait de consulter le Contrôleur de l'ONU à ce sujet.

43. Le Comité recommande que le Centre envisage de faire figurer dans son rapport financier des informations sur l'application des principes de bonne gouvernance et portant sur les mesures de contrôle, l'élaboration de rapports sur l'exécution des programmes, la comptabilité sociale, la gestion des risques, la continuité et le contrôle interne. À cet égard, le Centre pourrait se reporter au paragraphe 6 de la résolution 57/278 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies d'examiner les structures et les principes

relatifs à la gouvernance et à la manière de rendre des comptes dans tout le système des Nations Unies, du fait que l'amélioration de l'information constituerait un pas en avant vers une approche dynamique de l'examen demandé par l'Assemblée.

Soldes interfonds

44. Le Comité a trouvé un écart de 896 000 dollars entre le montant des soldes interfonds de fin d'exercice effectivement enregistrés dans le système comptable et le montant indiqué dans les états financiers aux rubriques « soldes interfonds », « sommes à recevoir » et « sommes à payer », comme indiqué dans le tableau 5 ci-après :

Tableau 5
Soldes interfonds au 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>États financiers au 31 décembre 2003</i>						
<i>Soldes interfonds</i>	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>PNUD</i>	<i>Dépenses d'appui aux programmes</i>	<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>	Total
Débiteurs	40	818	—	—	3	861
Créditeurs	—	43	790	28	—	861
Solde	40	775	(790)	(28)	3	—
<i>Fichiers du Système intégré de gestion au 31 décembre 2003</i>						
Débiteurs	40	452	1 427	—	3	1 922
Créditeurs	—	573	2 217	28	—	2 818
Solde	40	(121)	(790)	(28)	3	(896)
Écart		(896)				(896)

45. Dans les instructions qu'il a données au Centre concernant la présentation des états financiers, le Secrétariat a précisé que les soldes interfonds devaient comporter uniquement les montants à verser à d'autres fonds du Centre ou à recevoir de ces fonds. Les montants dus à d'autres organismes ou attendus d'eux (y compris le solde du fonds de l'Office des Nations Unies à Genève) devaient figurer aux rubriques « débiteurs divers » ou « créditeurs divers ».

46. Auparavant, dans le cadre du système comptable de l'Office des Nations Unies à Genève utilisé par le Centre, les soldes interfonds se rapportant aux fonds du Centre étaient regroupés sous la rubrique fonds d'affectation spéciale, le solde interfonds du Centre jouant le rôle d'un « banquier ». Le Centre a suivi la même présentation pour les états financiers de l'exercice biennal 2002-2003, bien qu'il ne soit plus nécessaire de regrouper les soldes depuis la mise en place du Système intégré de gestion, qui permet au CCI de calculer les montants dus à l'Office ou par lui, transaction par transaction.

4. Politique de réévaluation des coûts

47. Le Centre est convenu avec les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce d'employer la méthode de réévaluation des coûts de cette dernière, qui consiste à appliquer les taux d'inflation de manière sélective et seulement à des rubriques autres que les dépenses de personnel, et à ne pas tenir compte des fluctuations monétaires.

48. Les ajustements au titre de l'inflation ont représenté 0,3 % du budget global du Centre pour l'exercice biennal 2002-2003, soit 157 600 francs suisses. En ce qui concerne les taux de change, le budget du Centre étant présenté et approuvé en francs suisses, l'incidence des fluctuations monétaires est limitée à la portion du budget libellée en dollars des États-Unis (cotisations des administrateurs à la Caisse des pensions, dépenses d'audit externe et frais de représentation, soit quelque 8 % du budget total), les dépenses en euros étant minimes. Les fluctuations monétaires ont été importantes⁴, mais elles n'ont eu que peu d'incidence sur les dépenses totales. Ainsi, bien que le dollar ait perdu 14 % de sa valeur par rapport au franc suisse, l'incidence de cette perte de valeur sur les dépenses libellées en dollars, qui représentent 8 % du total des dépenses, n'a été que de 1,1 % du budget total.

5. Passation de pertes de numéraire, de sommes à recevoir et de biens par profits et pertes

49. L'Administration a fait savoir au Comité que le Centre avait passé par profits et pertes un total de 23 395 dollars, dont 16 880 dollars représentant une créance irrécouvrable due par un ancien membre du personnel titulaire d'un contrat à court terme, 5 015 dollars représentant la valeur de matériel de projet volé et 1 500 dollars représentant une créance irrécouvrable due par un consultant. Contrairement à ce qui se faisait précédemment, les biens dont le montant a été passé en charges ne comprennent pas ceux dont la perte était due à l'obsolescence ou à l'usure normale.

6. Versements à titre gracieux

50. Le CCI a indiqué au Comité qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003.

C. Questions de gestion

1. Nouvelles dispositions prises par l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce concernant le budget

51. Comme on l'a vu plus haut, le budget ordinaire est financé à parts égales par l'ONU et par l'Organisation mondiale du commerce. L'ONU a un cycle budgétaire biennal et son budget est exprimé en dollars, tandis que le budget de l'OMC est annuel et exprimé en francs suisses. Les deux organisations n'utilisent pas les mêmes taux de change ni les mêmes données statistiques concernant l'inflation. La structure et la présentation générale de leur budget sont également différentes. Pour

⁴ Au début de 2002, les taux de change étaient de 1,136 franc suisse pour un dollar. À la fin du mois de décembre 2003, ils étaient respectivement de 0,801 euro et 1,25 franc suisse. En termes de pouvoir d'achat, pour atteindre en décembre 2003 les mêmes objectifs en matière de dépenses qu'en janvier 2002, la part en dollars du budget dépensé en euros aurait dû augmenter de près de 42 % et celle dépensée en francs suisses de 35 %.

satisfaire aux exigences des deux organisations, le Centre a dû adopter des arrangements budgétaires qui font que toutes les procédures sont effectuées en double.

52. Par sa décision 55/483 du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a demandé des informations sur les résultats obtenus avec les nouvelles dispositions administratives qu'elle avait approuvées en 1998 dans sa décision 53/411 B et que l'Organisation mondiale du commerce avait également approuvées. Ces dispositions avaient pris effet lors de l'exercice biennal 2000-2001. Dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale, le Secrétaire général a indiqué que « la procédure d'approbation du volet relatif au Centre du commerce international du budget-programme de l'ONU pour l'exercice 2002-2003 et des budgets annuels de l'OMC pour 2002 et 2003 a exigé l'élaboration, par le Centre, de nombreux documents qui ont dû être traduits et distribués par l'ONU et l'OMC... Or, l'expérience a montré que les dispositions révisées n'ont pas permis d'éviter l'établissement de deux documents budgétaires séparés... En outre, la procédure d'approbation du budget compte beaucoup trop d'étapes⁵ ». Le Secrétaire général recommandait de simplifier les arrangements budgétaires et de procéder à un examen conjoint des dispositions révisées. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a approuvé les recommandations du Secrétaire général (A/57/7/Add.10). Dans sa décision 57/572 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a souscrit à ces recommandations et en 2003 le Centre a entamé des consultations avec le Secrétariat de l'ONU et celui de l'Organisation mondiale du commerce. Un rapport qui doit être présenté à l'Assemblée générale en 2004 devrait tenir compte de la décision récente du secrétariat de l'OMC d'adopter un cycle budgétaire biennal.

2. Suivi des subventions

53. Le CCI assure un suivi manuel des subventions versées. Des procédures d'approbation et de paiement des subventions ont été publiées en 2003. Depuis septembre 2003, toutes les subventions sont imputées à un compte budgétaire spécifique et le système intégré de gestion permet de générer des rapports qui donnent l'état exact des subventions. Le Comité a constaté que dans l'ensemble les procédures établies étaient valables et qu'elles étaient respectées. Cependant, les paiements n'étaient pas systématiquement accompagnés de tous les documents justificatifs voulus. Un fonctionnaire de la Division technique certifiait le paiement final, mais aucun rapport ni aucune facture ne figuraient dans les dossiers alors que tout paiement devrait être précédé d'un contrôle des factures.

54. Le CCI a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'il constitue des dossiers contenant tous les justificatifs voulus concernant le paiement des subventions.

3. Gestion des technologies de l'information et des communications

55. Le système intégré de gestion a été introduit progressivement au Centre à partir de 1997 en commençant par les modules 1 et 2 (ressources humaines), qui ont été suivis du module 4 (états de paie) en juin 2002, puis du module 3 (finances) en avril 2003. Le module 3 comporte un système de conversion francs suisses/dollars des États-Unis propre au Centre, qui permet à celui-ci depuis le 31 mars 2003, de

⁵ A/C.5/57/14.

tenir les comptes automatiquement dans les deux monnaies. Sur des dépenses totales de 327 800 dollars afférentes au module 3, 117 967 dollars représentent le coût du module de conversion.

56. En ce qui concerne la stratégie suivie dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC), le Comité a recommandé dans son rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001⁶, que le Secrétariat de l'ONU, de concert avec toutes les entités concernées du système des Nations Unies, engage une action coordonnée sur des aspects tels que la gestion et la sécurité des TIC, la continuité d'exploitation et les plans de secours en cas de sinistre. Faisant le point de la situation deux ans plus tard, le Comité a examiné les documents relatifs aux stratégies suivies par les 23 départements, fonds, programmes et instituts couverts par les rapports qu'il présente chaque année ou tous les deux ans à l'Assemblée générale, y compris le CCI.

57. Le montant global des dépenses enregistrées par le Centre en 2003 au titre des technologies des communications et de l'information était de 3 millions de dollars, ce qui représentait moins de 1 % du montant total des dépenses annuelles consacrées aux TIC par les entités susmentionnées, y compris le Centre, au cours de l'exercice 2002-2003, soit 350 millions de dollars. Ce dernier montant a été calculé à partir de divers documents et le Comité comme l'administration considèrent qu'il s'agit seulement d'un montant approximatif. Il ne comprend pas les coûts indirects de gestion des TIC.

58. Considérant qu'il n'avait pas besoin d'une véritable stratégie, le Centre a préféré établir un plan à moyen terme. Il estimait en outre que ses activités étant limitées, le coût d'une analyse complète, telle que décrite dans le tableau 6, risquait d'être bien supérieur aux avantages qu'il pourrait en tirer.

Table 6
Documents de stratégie informatique et télématique

<i>Objet</i>	<i>2002 Plan à moyen terme</i>
Analyse SWOT ^a	Non
Gouvernance en matière de TIC	Non
Délais d'application de la stratégie	Courts
Coordination et synergies	Non
Gestion de l'information	Oui
Sécurité de l'information	Non
Systèmes pour l'appui aux missions	Oui
Systèmes pour l'appui administratif	Oui
Stratégies Web (Intranet/Extranet)	Oui
Exploitation des connaissances : diffusion	Oui

⁶ A/57/5 (vol. I) et Corr.1, par. 177.

<i>Objet</i>	<i>2002 Plan à moyen terme</i>
Exploitation des connaissances : mise en commun	Oui
Exploitation des connaissances : capacités	Oui
Priorités proposées	Non
Coût estimatif	Non
Examen des contraintes connues	Non
Analyse des risques	Non
Avantages : description	Non
Avantages : quantification	Non
Normes relatives à l'infrastructure	Quelques-unes
Amélioration de l'infrastructure	
– Informatique	Oui
– Télématique	Oui
Regroupement/rationalisation	Non
Reprise après sinistre/continuité de l'activité	Non
Optimisation de l'affectation des activités opérationnelles	Non

^a SWOT : analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces; l'un des principaux outils pour une analyse complète des TIC.

59. Du fait des éléments manquants de la liste (éléments portant l'indication « non »), les dépenses consacrées aux TIC risquent de ne pas être effectuées suffisamment dans l'optique de la valeur ajoutée et par conséquent de ne pas contribuer comme il faudrait à la réalisation des objectifs du Centre. Celui-ci ne peut pas non plus avoir l'assurance que la manière dont il est organisé en ce qui concerne l'informatique et la télématique lui permettra d'obtenir tous les résultats souhaités compte tenu des ressources dont il dispose en temps, en moyens financiers et en personnel.

60. Le Comité recommande que le Centre examine, du point de vue du rapport coût-efficacité, la possibilité de compléter sa documentation à l'appui d'une stratégie informatique et télématique.

61. En ce qui concerne la coordination, le Centre a participé aux travaux de plusieurs comités interinstitutions sur les TIC, notamment à ceux de l'ancien Comité de coordination des systèmes informatiques et il fait partie du réseau TIC. Il a fait la démonstration de son nouveau portail de projets aux départements et bureaux du Siège de l'ONU (Département des affaires économiques et sociales, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, Bureau de la gestion des ressources humaines, Bureau des services centraux d'appui et Département des opérations de maintien de la paix), ainsi qu'à la CNUCED, à l'Office des Nations Unies à Genève, au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à

la Commission économique pour l'Europe et au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Centre a fait savoir qu'il était disposé à permettre à d'autres entités du système des Nations Unies d'utiliser le système gratuitement.

62. Aux paragraphes 23 et 63 de son rapport sur l'exercice biennal 1998-1999¹ et au paragraphe 31 de son rapport sur l'exercice biennal 2000-2001², le Comité a recommandé que le système intégré de gestion du Centre (SIGC) soit aménagé afin d'améliorer le suivi des projets. Depuis que le module 3 du SIG a été installé en avril 2003, les données du SIGC ont été intégrées dans une nouvelle base de données accessible sur l'Intranet, le portail de projets, qui contient toutes les informations relatives aux projets intéressant le Centre. Le portail regroupe un seul système les données du SIG et les données relatives aux projets. Ainsi, les responsables des projets peuvent accéder directement et facilement à des données complètes et à jour.

63. Le Centre est membre du réseau TIC. Ce réseau, qui est rattaché au Conseil des chefs de secrétariat (CCS), est l'organe actuellement chargé de coordonner les activités de TIC dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il est à noter que le Centre a pris des initiatives en vue de la mise en place d'un extranet et d'un moteur de recherche pour le système des Nations Unies et a poursuivi ses activités dans d'autres domaines – sécurité de l'information, achats et mise en commun des connaissances, notamment.

64. En ce qui concerne le suivi des dépenses, l'ONU et les fonds et programmes des Nations Unies ne se sont pas entendus sur ce que recouvrent exactement les dépenses afférentes aux TIC. Il n'a pas été décidé, par exemple, si les postes d'administrateur de site des départements organiques devaient ou non être compris dans ces dépenses. Le réseau TIC est conscient de ce problème mais il n'a pas encore apporté de réponse. De même, il n'existe pas de méthode d'évaluation des dépenses et des investissements de TIC applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

65. Le Comité recommande que le Centre adopte, en concertation avec les autres organismes des Nations Unies, une méthode commune de détermination des dépenses totales de TIC de chaque organisme.

66. En dehors des services d'appui et des services d'assistance informatique, examinés par le Bureau des services de contrôle interne en 2003, les activités du Centre dans le domaine des TIC n'ont pas fait l'objet d'un contrôle interne ces dernières années. Le Centre n'était pas en mesure de fournir de rapport sur les résultats de l'exécution des projets ni des exemples des avantages obtenus, ce qui permettrait de s'assurer que les projets achevés étaient conformes aux plans approuvés et que les résultats escomptés avaient été atteints.

67. Le Comité recommande que le Centre soumette tous les projets importants en matière de TIC à une analyse des avantages après mise en service.

68. Le Centre n'a pas mis en place d'examens collégiaux qui permettraient de tirer davantage d'enseignements de l'expérience. Il a toutefois, dans une mesure très limitée, défini des points de comparaison à partir des meilleures pratiques.

69. Le Comité recommande que le Centre mette en place, en concertation avec les autres organismes des Nations Unies, un système d'examen collégial pour les projets importants afin d'éviter d'apporter chaque fois des solutions différentes pour des stratégies et des besoins analogues, ce qui finit par avoir un coût.

Normes et pratiques opérationnelles

70. En ce qui concerne les pratiques opérationnelles et les normes, le Centre n'a adopté aucune des deux normes officielles relatives à l'application des TIC et en usage depuis de nombreuses années, à savoir la norme ISO 9001 sur la gestion intégrale de la qualité et la norme ISO 17799 sur la sécurité de l'information. Le Centre n'utilise pas non plus le système COBIT de contrôle des services informatiques qui est fort connu même si ces différents éléments ne constituent pas des normes internationales officielles. Toutefois, en mai 2004, des directives communes inspirées de ISO 17799 et BS 7799 étaient en cours d'élaboration sur la sécurité de l'information et la continuité de l'activité.

71. Le Centre n'a pas adopté un ensemble de meilleures pratiques opérationnelles pour les TIC, comme par exemple celles publiées par l'Information Technology Infrastructure Library (ITIL) qui sont largement utilisées de par le monde. Le réseau TIC, dont le Centre est membre, a fait savoir que l'on avait entrepris de compiler les pratiques optimales afin de les diffuser. Toutefois, aucune indication n'a été donnée quant à la date prévue de diffusion.

72. Le Comité recommande que le Centre définisse des pratiques opérationnelles et des normes conformes aux pratiques optimales en collaboration avec les autres organismes des Nations Unies afin de réduire les risques et les coûts, en particulier pour les projets importants.

73. Le Centre a souscrit aux recommandations du Comité concernant les stratégies en matière de TIC, mais a souligné que ne disposant que d'un petit budget et ne représentant qu'une faible part dans les dépenses totales de TIC du système des Nations Unies, il n'espérait guère pouvoir exercer une influence dans ce domaine. Il a par ailleurs indiqué qu'il ne lui était pas possible, avec les effectifs dont il disposait, de donner suite à toutes les recommandations, ni même à la plupart d'entre elles.

4. Cas de fraude ou de présomption de fraude

74. Le Centre a informé le Comité qu'aucun cas de fraude n'était venu à sa connaissance au cours de l'exercice biennal 2002-2003. En ce qui concerne sa politique de lutte contre la fraude et de sensibilisation aux risques de fraude, le Centre s'en tient aux règles et procédures applicables dans le système des Nations Unies et applique scrupuleusement les règles et les mesures définies dans le mémorandum du Contrôleur daté du 6 novembre 2001, dans lequel celui-ci rappelait les procédures à suivre en cas de fraude ou de présomption de fraude.

75. Lorsqu'une enquête s'avère nécessaire, le Centre s'en remet au Bureau des services de contrôle interne, conformément à un mémorandum d'accord signé à cet effet le 31 janvier 2001. Au cours de l'exercice 2002-2003, le Bureau a effectué une enquête à la demande de l'Administration du Centre. L'enquête n'a révélé aucune irrégularité de la part du personnel chargé des TIC.

76. Le Centre ne dispose pas d'une infrastructure interne complète de lutte contre la fraude et la corruption ni de règles, procédures, et contrôles internes à cet effet. Il n'a pas non plus de stratégie ni de plan de lutte active contre la fraude et la corruption et n'est donc pas suffisamment protégé contre ces risques. Il est à craindre que cette situation n'entame la confiance des donateurs. En l'absence de plan global de lutte contre la fraude, le Centre ne dispose pas d'un cadre efficace pour prévenir, détecter et dénoncer la fraude, apporter des solutions, et coordonner l'action. En outre, il ne possède pas de mécanisme officiel d'évaluation du risque de fraude et de corruption, il n'a pas constitué de comité de lutte contre la corruption et la fraude et n'a pas non plus organisé de stages ni de séances de formation à la déontologie et de sensibilisation aux risques de fraude et de corruption. Le Centre a indiqué qu'en cas de présomption de corruption ou de fraude, il comptait sur les investigations du Bureau des services de contrôle interne, dont les recommandations et les mesures sont examinées au niveau du Conseil de direction.

77. Donnant suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans la section IV de sa résolution 57/282 du 20 décembre 2002, à savoir que le Secrétaire général était invité à réexaminer la pratique consistant à associer les directeurs de programme aux procédures d'investigation, en vue notamment de garantir leur indépendance, d'assurer une formation et de définir des directives appropriées, le Bureau des services de contrôle interne a interrogé le Centre à ce sujet. Le Centre a indiqué qu'en vertu d'un mémorandum d'accord, il n'effectuait pas lui-même les enquêtes et que, le cas échéant, le Bureau s'en chargeait à la demande de l'Administration du Centre, qui lui apportait son concours. Le Centre prenait part à toutes les initiatives auxquelles le Secrétariat l'invitait à se joindre et avait l'intention de s'informer, après l'audit, des décisions qu'il avait prises à cet égard.

78. Le Comité recommande que le Centre mette au point un plan pour se prémunir contre le risque interne de corruption et de fraude, comprenant notamment des dispositions visant à encourager la vigilance quant à la fraude, en concertation avec les administrations de l'ONU et des fonds et programmes des Nations Unies, afin de tirer parti des meilleures pratiques existantes.

D. Remerciements

79. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du Centre CNUCED/OMC du commerce international et les membres de son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(Signé) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission de vérification
des comptes des Philippines
(Signé) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(Signé) François **Logerot**

9 juillet 2004

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise du rapport.

Annexe

**État de la mise en œuvre des recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif
à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001**

<i>Objet</i>	<i>Mise en œuvre achevée</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mise en œuvre</i>	Total
Normes comptables du système des Nations Unies	Par. 20	—	—	1
Gestion des projets	Par. 28	—	—	1
Système intégré de gestion du Centre	Par. 31	—	—	1
Délégation de pouvoir	Par. 33	—	—	1
Total				
Nombre	4	—	—	4
Pourcentage	100	—	—	100

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003, numérotés de I à IV, et les notes y afférentes qui figurent dans le présent document. Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Secrétaire général. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et aux normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Secrétaire général et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tous les éléments de caractère significatif une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux conventions comptables du Centre CNUCED/OMC du commerce international énoncées dans la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliquées de la même manière que pour l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations du Centre CNUCED/OMC du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Centre CNUCED/OMC du commerce international.

Le Vérificateur général des comptes
de la République sud-africaine
(*Signé*) Shauket A. **Fakie**

Le Président de la Commission
de vérification des comptes des Philippines
(*Signé*) Guillermo N. **Carague**

Le Premier président de la Cour
des comptes de la France
(*Signé*) François **Logerot**

9 juillet 2004

Note : Les commissaires n'ont signé que la version originale anglaise de l'opinion.

Chapitre IV

Certification des états financiers

1. Les états financiers du Centre CNUCED/OMC du commerce international pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10.
2. Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre CNUCED/OMC du commerce international au cours de l'exercice considéré, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.
3. Je certifie que les états financiers I à IV du Centre CNUCED/OMC du commerce international qui figurent ci-après sont corrects.

Le Sous-Secrétaire général et Contrôleur
(*Signé*) Jean-Pierre **Halbwachs**

2 avril 2004

Chapitre V

États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2003

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Recettes, dépenses et variations des réserves et du solde des fonds
pour l'exercice biennal 2002-2003 terminé le 31 décembre 2003^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de coopération technique							
	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Suppression de fonds	Total 2003	Total 2001 ^b
Recettes								
Quote-part ^c								
de l'OMC	20 625	—	—	—	—	—	20 625	16 860
de l'Organisation des Nations Unies	20 582	—	—	—	—	—	20 582	16 860
Contributions volontaires	—	40 626	—	—	750	—	41 376	27 229
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	—	—	3 315	—	—	—	3 315	3 389
Recettes correspondant à la prestation de services	—	—	—	4 661	1 821	(5 432)	1 050	968
Intérêts créditeurs	153	797	—	162	46	—	1 158	1 835
Recettes accessoires ou diverses	522	—	—	226	—	—	748	579
Recettes totales	41 882	41 423	3 315	5 049	2 617	(5 432)	88 854	67 720
Dépenses								
Traitements et autres dépenses de personnel	32 669	21 315	1 474	4 003	1 555	—	61 016	47 428
Frais de voyage	429	1 837	139	9	54	—	2 468	2 492
Services contractuels	2 302	2 888	353	79	138	—	5 760	5 071
Dépenses de fonctionnement	4 492	1 430	107	—	78	—	6 107	4 660
Achats	1 280	904	513	—	119	(771)	2 045	1 698
Dépenses diverses	739	4 353	454	782	2	—	6 330	3 273
Total, dépenses directes	41 911	32 727	3 040	4 873	1 946	(771)	83 726	64 622
Dépenses d'appui au programme	—	4 198	275	—	188	(4 661)	—	—
Dépenses totales	41 911	36 925	3 315	4 873	2 134	(5 432)	83 726	64 622

	<i>Activités de coopération technique</i>					<i>Suppression de fonds</i>	Total 2003	Total 2001^b
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>PNUD</i>	<i>Dépenses d'appui au programme</i>	<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>			
Excédent (déficit)	(29)	4 498	—	176	483	—	5 128	3 998
Engagements d'exercices antérieurs : économies ou annulations	693	—	—	54	—	—	747	501
Virements en provenance d'autres fonds (à destination d'autres fonds)	—	(236)	—	(33)	269	—	—	—
Sommes remboursées aux donateurs	—	(1 039)	—	—	—	—	(1 039)	(2 944)
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	—	426 ^d	—	—	—	—	426	(15)
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	499	14 193	—	2 255	666	—	17 613	16 973
Réserves et solde des fonds en fin d'exercice	1 163	17 842	—	2 452	1 418	—	22 875	17 613

^a Voir note 2.

^b Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^c Voir note 3 a).

^d Transfert à des activités de coopération technique se rapportant à un projet antérieur.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Actif, passif, réserves et solde des fonds au 31 décembre 2003^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général</i>	<i>Activités de coopération technique</i>		<i>Dépenses d'appui au programme</i>	<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>	<i>Suppression de fonds</i>	Total 2003	Total 2001^b
		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>PNUD</i>					
Actif								
Encaisse et dépôts à terme	2 295	20 811	—	2 574	1 577		27 257	22 978
Soldes interfonds créditeurs	40	818	—	—	3	(861)	—	—
Sommes à recevoir des sources de financement	—	—	1 144	—	—	—	1 144	1 405
Comptes débiteurs divers	277	383	30	49	27	—	766	816
Charges comptabilisées d'avance	5 369	3 235	—	15	417	—	9 036	7 169
Transactions interservices en instance de règlement	—	43	3	—	—	—	46	17
Autres éléments d'actif	—	—	20	—	—	—	20	343
Total de l'actif	7 981	25 290	1 197	2 638	2 024	(861)	38 269	32 728
Passif								
Engagements non réglés —exercice en cours	1 405	3 745	406	133	198	—	5 887	4 914
Engagements non réglés — exercices à venir	5 276	2 133	—	—	408	—	7 817	6 990
Soldes interfonds à régler	—	43	790	28	—	(861)	—	—
Comptes créditeurs divers	137	1 527	—	25	—	—	1 689	3 204
Autres	—	—	1	—	—	—	1	7
Total du passif	6 818	7 448	1 197	186	606	(861)	15 394	15 115
Réserves et soldes des fonds								
Réserves de fonctionnement	—	1 088	—	509	—	—	1 597	1 455
Soldes concernant des projets financés par des donateurs	—	16 754	—	—	—	—	16 754	13 105
Excédent (déficit) cumulé	1 163	—	—	1 943	1 418	—	4 524	3 053

	<i>Activités de coopération technique</i>						Total 2003	Total 2001^b
	<i>Fonds général</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>PNUD</i>	<i>Dépenses d'appui au programme</i>	<i>Fonds renouvelables et autres fonds</i>	<i>Suppression de fonds</i>		
Total, réserves et solde des fonds	1 163	17 842	–	2 452	1 418	–	22 875	17 613
Total du passif, des réserves et du solde des fonds	7 981	25 290	1 197	2 638	2 024	(861)	38 269	32 728

^a Voir note 2.
^b Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Flux de trésorerie de l'exercice biennal 2002–2003 terminé le 31 décembre 2003^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Activités de coopération technique						
	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Total 2003	Total 2001 ^b
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement							
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (état I)	(29)	4 498	—	176	483	5 128	3 098
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir des sources de financement	—	—	261	—	—	261	301
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	57	24	4	(12)	(23)	50	428
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif ^c	(1 043)	(207)	109	(15)	(417)	(1 573)	583
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	1 056	380	(139)	(59)	562	1 800	(385)
Augmentation (diminution) des autres sommes à payer	131	(1 556)	—	(90)	—	(1 515)	1 443
Augmentation (diminution) des autres dettes	(6)	—	—	—	—	(6)	(238)
À déduire : intérêts créditeurs	(153)	(797)	—	(162)	(46)	(1 158)	(1 835)
Encaisse nette provenant du fonctionnement	13	2 342	235	(162)	559	2 987	3 395
Flux de trésorerie provenant des activités de placement et de financement							
(Augmentation) diminution des soldes interfonds débiteurs	(40)	210	—	44	(3)	211	4 751
Augmentation (diminution) des soldes interfonds créditeurs	—	(1)	(236)	28	(2)	(211)	(4 751)
À ajouter : intérêts créditeurs	153	797	—	162	46	1 158	1 835
Encaisse nette provenant des activités de placement et de financement	113	1 006	(236)	234	41	1 158	1 835

	Activités de coopération technique						
	Fonds général	Fonds d'affectation spéciale	PNUD	Dépenses d'appui au programme	Fonds renouvelables et autres fonds	Total 2003	Total 2001 ^b
Flux de trésorerie provenant d'autres sources							
Engagements d'exercices antérieurs : économies ou annulations	693	—	—	54	—	747	501
Virements (à destination) en provenance d'autres fonds	—	(236)	—	(33)	269	—	—
Remboursements aux donateurs	—	(1 039)	—	—	—	(1 039)	(2 944)
Autres ajustements des réserves et du solde des fonds	—	426	—	—	—	426	(15)
Encaisse nette provenant d'autres sources	693	(849)	—	21	269	134	(2 458)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme							
	819	2 499	(1)	93	869	4 279	2 772
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	1 476	18 312	1	2 481	708	22 978	20 206
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	2 295	20 811	—	2 574	1 577	27 257	22 978

^a Voir note 2.

^b Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

^c Correspond à (l'augmentation) la diminution des charges comptabilisées d'avance, des transactions interservices en instance de règlement et des autres éléments d'actif.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

État IV

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Fonds général : crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002–2003
terminé le 31 décembre 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Total</i>	<i>Solde inutilisé</i>
		<i>Décaissements</i>	<i>Engagements non réglés</i>		
Centre du commerce international CNUCED/OMC					
Programme d'activités	41 322	40 506	1 405	41 911	(589)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Le Centre du commerce international CNUCED/OMC et ses activités

a) Dans sa résolution 2297 (XXII) du 12 décembre 1967, l'Assemblée générale a approuvé l'établissement, à la date du 1^{er} janvier 1968, du Centre du commerce international qui serait géré conjointement et à titre permanent par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en tant qu'associés égaux. Ces arrangements avaient auparavant été approuvés, le 22 novembre 1967, par le Conseil du GATT. En 1995, les responsabilités du GATT ont été transférées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le Conseil général de l'OMC a alors prié son secrétariat d'engager des négociations avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en vue de la révision des arrangements budgétaires concernant le Centre du commerce international. Le 18 décembre 1998, l'Assemblée générale, dans sa décision 53/411 B, a approuvé la recommandation du Secrétaire général de l'ONU et du Directeur général de l'OMC tendant à ce que les arrangements régissant le statut du Centre en tant qu'organe commun soient confirmés et reconduits avec l'OMC; elle a en outre approuvé les dispositions administratives révisées relatives au Centre qui sont énoncées au paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.3). Ce sont les membres de l'Organisation mondiale du commerce et ceux du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED qui, en tant que représentants de leur gouvernement, supervisent les activités du Centre. Le Groupe consultatif commun lui fournit des conseils au sujet de son programme de travail et de ses activités.

b) Le Centre est un organisme de coopération technique dont la mission est d'aider les pays en développement et les pays en transition, en particulier leurs secteurs commerciaux, à exploiter pleinement leur potentiel de développement des exportations et à améliorer leurs opérations d'importation, l'objectif final étant de parvenir à un mode de développement durable. Le Centre s'occupe surtout des aspects opérationnels de la promotion des échanges et du développement des exportations. Son budget ordinaire est financé conjointement et à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen de contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et de crédits alloués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Note 2

Résumé des principales conventions comptables et règles d'information financière appliquées par le Centre du commerce international

a) Les comptes du Centre sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière formulées par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives émanant du Secrétaire général adjoint à la gestion ou du Contrôleur. Il est aussi pleinement tenu compte des normes comptables du système des Nations Unies, telles qu'adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination. Le Comité a été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies pour la coordination. Le Centre applique

la norme comptable internationale 1 relative à la publication des conventions comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil, à savoir :

- i) La continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et le rattachement à l'exercice sont les principales conventions comptables. Lorsque ces conventions sont appliquées dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Lorsqu'elles ne sont pas appliquées, il faut l'indiquer et en donner les raisons;
 - ii) La prudence, la primauté de la substance sur la forme et l'importance relative des renseignements déterminent le choix et l'application des conventions comptables;
 - iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis des principales conventions comptables qui ont été appliquées;
 - iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers. Les conventions comptables sont normalement indiquées en un seul endroit;
 - v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants pour l'exercice précédent;
 - vi) Tout changement de convention comptable ayant une incidence significative sur les comptes de l'exercice considéré ou pouvant avoir une telle incidence sur les comptes d'exercices ultérieurs doit être indiqué et dûment motivé. L'incidence de la modification doit, si elle est significative, être indiquée et quantifiée.
- b) Les comptes du Centre sont tenus selon le principe de la comptabilité par fonds. Chaque fonds est géré comme une entité financière et comptable distincte pour laquelle il est tenu un groupe séparé de comptes autonomes en partie double.
- c) L'exercice du Centre est biennal; il comprend deux années civiles consécutives.
- d) En général, les recettes, les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sur la base du fait générateur.
- e) Les comptes du Centre sont libellés en dollars des États-Unis. Si des comptes sont libellés en d'autres monnaies, les montants correspondants sont convertis en dollars des États-Unis au moment de l'opération au taux de change fixé par l'Organisation des Nations Unies. Dans les états financiers, l'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en dollars aux taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU à la date des états. Lorsque l'application des taux de change effectifs à la date des états donne une valeur sensiblement différente de celle qui correspond à l'application des taux de change pratiqués pour les opérations de l'ONU au dernier mois de l'exercice, l'écart entre les deux valeurs est indiqué dans une note en bas de page.
- f) Les états financiers du Centre sont établis sur la base du coût d'origine et ne sont pas ajustés pour tenir compte de l'incidence des variations des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie (état III) est établi selon la méthode indirecte indiquée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers du Centre sont présentés conformément aux recommandations que le Groupe de travail sur les normes comptables formule périodiquement au Conseil des chefs de secrétariat.

i) Les résultats des opérations du Centre sont présentés dans les états financiers I, II et III sous forme abrégée, selon le type général d'activité, après élimination de tous les soldes interfonds ainsi que des doubles comptages de recettes ou de dépenses. Cette présentation consolidée n'implique nullement la possibilité d'utiliser indifféremment les ressources des divers fonds puisqu'en principe, celles-ci ne peuvent être virées d'un fonds à un autre.

j) Fonds général :

Recettes

i) Les recettes du Fonds général représentent les contributions effectivement reçues de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce au cours de l'exercice biennal;

ii) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus des différents comptes bancaires et dépôts à terme;

iii) Les recettes accessoires ou diverses comprennent notamment le revenu provenant de la location de locaux, de la vente de publications, des remboursements de dépenses d'exercices antérieurs, de la vente de matériel devenu obsolète et d'autres éléments divers;

iv) Les remboursements au cours d'un exercice de dépenses imputées sur les comptes budgétaires du même exercice sont portés au crédit des mêmes comptes, mais les remboursements de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs sont comptabilisés comme recettes accessoires;

v) Gains ou pertes de change. Lors de la clôture des comptes à la fin de chaque exercice, le solde du compte pertes ou gains de change est inscrit en charges s'il est débiteur; il est comptabilisé comme recettes accessoires s'il est créditeur.

Dépenses

vi) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

vii) Les achats de biens durables sont imputés au budget de l'exercice au cours duquel ils ont été effectués et ne sont pas passés en immobilisations. Les comptes d'inventaire relatifs aux biens durables sont établis sur la base du coût d'origine;

viii) Les dépenses afférentes à des exercices futurs ne sont pas imputées au budget de l'exercice en cours et sont inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa x).

Actif

ix) L'encaisse et les dépôts à terme comprennent les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes bancaires rémunérés, les certificats de dépôt et les comptes à vue;

x) Les charges comptabilisées d'avance portent normalement sur des postes de dépenses qui ne peuvent pas être valablement imputés à l'exercice considéré et qui seront passés en charges lors d'un exercice ultérieur. Ces postes de dépenses comprennent notamment des engagements se rapportant à des exercices futurs, conformément à la règle de gestion financière 106.7. De tels engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent ainsi qu'à des contrats assortis de longs délais de livraison ou à des engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

xi) Aux fins des états financiers seulement, la part des avances versées aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études considérée comme se rapportant à l'année scolaire précédente à la date des états financiers est saisie comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total de l'avance est comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires jusqu'à ce que ceux-ci aient produit les pièces requises prouvant qu'ils ont droit à l'indemnité pour frais d'études, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

xii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel et les autres biens durables, et ainsi que les améliorations apportées aux propriétés prises à bail ne sont pas inclus dans l'actif du Centre. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est indiquée dans les notes aux états financier.

Passif, réserves et solde des fonds

xiii) La réserve de fonctionnement et les autres réserves sont incluses dans le montant total indiqué pour les réserves et le solde des fonds dans les états financiers;

xiv) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir sont constatés à la fois comme charges comptabilisées d'avance et comme engagements non réglés;

xv) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les recettes perçues au cours d'un exercice mais se rapportant à un exercice à venir;

xvi) Les engagements du Centre qui se rapportent à l'exercice en cours ou à des exercices à venir sont considérés, conformément aux procédures de l'OMC, comme des engagements non réglés qui demeurent valables pendant une période de 12 mois suivant la fin de l'année, et non de l'exercice biennal, à laquelle ils se rapportent;

xvii) Aucune provision n'est constituée dans les comptes du Fonds général au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite. Voir note 8;

xviii) Une provision représentant 1 % du traitement de base net est constituée pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies et imputée sur les crédits ouverts;

xix) Le cas échéant, les dettes éventuelles sont signalées dans les notes aux états financiers;

xx) Le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été établie par l'Assemblée générale pour fournir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un régime à prestations définies. Les obligations financières du Centre à l'égard de la Caisse portent sur sa contribution au taux fixé par l'Assemblée ainsi que sur sa quote-part des sommes à verser à la Caisse en cas de déficit actuariel en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse. En cas de déficit, les paiements ne sont effectués que si l'Assemblée invoque l'article 26 après avoir déterminé qu'il s'avérerait nécessaire de combler le déficit de la Caisse sur base d'une évaluation actuarielle de la Caisse à cette date. Au moment de l'établissement des présents états financiers, l'Assemblée n'avait pas invoqué cet article.

k) Comptes relatifs à la coopération technique :

i) Les états financiers I, II et III rendent compte des activités de coopération technique financées par les fonds d'affectation spéciale et le Programme des Nations Unies pour le développement;

ii) Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations – PNUD : le montant de l'allocation du PNUD est calculé en tenant compte des intérêts créditeurs et autres recettes accessoires, qui viennent en déduction du montant total des dépenses;

iii) Depuis le 1^{er} janvier 2002, les projets du PNUD auxquels le Centre participe en tant qu'organisme associé et/ou partenaire figurent dans les états financiers, et non plus dans les notes comme c'était le cas dans les rapports précédents;

iv) Contributions volontaires – fonds d'affectation spéciale. Depuis le 1^{er} janvier 2002, les contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse, même lorsque les montants sont reçus avant que des projets spécifiques aient été identifiés. Ce changement a été introduit afin d'harmoniser les politiques comptables du Centre et celles de l'Organisation des Nations Unies, qui a adopté une pratique analogue le 1^{er} janvier 2002. Les montants figurant dans les états de l'exercice biennal précédent ont été retraités pour tenir compte de ce changement. L'application de cette méthode a eu pour effet d'accroître de 4 679 000 dollars le montant net des recettes de l'exercice biennal 2002-2003 et d'augmenter de 10 739 000 dollars le solde des fonds au 1^{er} janvier 2002;

v) Toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par le donateur sont comptabilisées dans des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Un fonds d'affectation spéciale distinct est constitué pour chaque projet approuvé par le donateur et le pays bénéficiaire;

- vi) Les revenus des placements au titre des fonds d'affectation spéciale sont portés au crédit des comptes suivants, dans l'ordre : réserve de fonctionnement, afin de maintenir celle-ci au niveau convenu [voir alinéa xii) du paragraphe k)], puis compte des dépenses d'appui, quand il y a lieu de combler un déficit imputable à des fluctuations monétaires et, enfin, des donateurs. Les recettes accessoires provenant de la vente de biens excédentaires ou du remboursement de dépenses sont portées au crédit du compte du projet sur lequel l'achat ou la dépense ont été imputées à l'origine. Si le compte du projet est clos, ces sommes sont portées au crédit du donateur;
- vii) Les contributions reçues d'avance au titre de fonds d'affectation spéciale comprennent les contributions reçues pour financer des projets dont la durée d'exécution va au-delà de l'exercice, ainsi que les recettes au titre de l'appui aux programmes se rapportant à ces projets;
- viii) Les engagements non réglés de l'exercice au titre des activités financées par des fonds d'affectation spéciale et par le PNUD demeurent valides pendant les 12 mois suivants la fin de l'année civile, et non jusqu'à la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent. Toutefois, conformément aux règles fixées par le PNUD en matière d'information financière, les agents d'exécution peuvent garder les engagements non réglés dans leurs comptes au-delà de 12 mois lorsque l'obligation ferme de payer subsiste. Conformément aux mêmes règles, les économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou découlant de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs sont portées au crédit des projets pertinents et viennent en déduction des dépenses de l'exercice;
- ix) Les engagements non réglés se rapportant à des exercices à venir sont comptabilisés à la fois comme charges comptabilisées d'avance et comme engagements non réglés d'exercices à venir;
- x) Un système de coût moyen est utilisé pour les projets financés par le PNUD ou par des fonds d'affectation spéciale, selon lequel les éléments du coût effectif des services d'experts qui sont propres à chaque expert sont imputés au budget des projets sur la base d'un coût moyen. Le coût moyen est calculé en répartissant ces coûts entre tous les projets de coopération technique pour lesquels des services d'experts ont été assurés pendant l'exercice;
- xi) Pertes ou gains de change : les différences de change découlant des transactions courantes liées à l'exécution de projets financés par des fonds d'affectation spéciale sont portées au débit ou au crédit du budget des projets appropriés. Les différences de change qui ne peuvent être directement imputées à un projet particulier sont portées au débit ou au crédit de la réserve de fonctionnement [voir alinéa xii) du paragraphe k)];
- xii) Réserve de fonctionnement – fonds d'affectation spéciale : le Centre a pour politique de maintenir cette réserve à un montant fixé à l'avance et est convenu avec des donateurs que le premier prélèvement à opérer sur les intérêts créditeurs sert à maintenir la réserve à ce montant. Depuis 1993, avec l'accord des donateurs, le montant de la réserve de fonctionnement est fixé à 1 087 816 dollars;
- xiii) Soldes des fonds d'affectation spéciale financés par des donateurs : ces soldes comprennent le solde non engagé des allocations, les contributions qui

n'ont pas encore été allouées, les soldes qui restent après l'achèvement des projets, les intérêts créditeurs et les recettes accessoires, y compris les sommes visées à l'alinéa vi) du paragraphe k). Les fonds restent sous la garde du Centre en attendant les instructions des donateurs quant à leur utilisation et font l'objet d'un examen systématique lors des discussions que le Centre tient régulièrement avec tous les donateurs;

xiv) Recettes accessoires : toutes les sommes acceptées à des fins spécifiées par les donateurs sont comptabilisées dans des fonds d'affectation spéciale ou inscrites à des comptes spéciaux. Sont toutefois comptabilisées comme recettes accessoires les sommes acceptées sans que leur affectation ait été spécifiée;

xv) Une provision représentant 1 % du traitement de base net, et imputée sur les fonds alloués aux projets, est constituée pour faire face au passif éventuel que représentent les indemnités visées à l'appendice D du Règlement du personnel des Nations Unies éventuellement payables au personnel de coopération technique rémunéré à l'aide de fonds d'affectation spéciale.

l) Dépenses d'appui :

i) Le remboursement des dépenses d'appui au programme est prévu pour les activités de coopération technique financées par des fonds extrabudgétaires et est porté au débit du fonds pour les dépenses d'appui. Le remboursement est calculé de façon à représenter un certain pourcentage des ressources dépensées par le programme;

ii) Les engagements non réglés imputés sur des comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme sont comptabilisés de la même façon que les engagements non réglés imputés au Fonds général;

iii) Le solde du fonds pour les dépenses d'appui est reporté sur l'exercice biennal suivant;

iv) Une réserve de fonctionnement correspondant à 20 % des recettes prévues au titre des dépenses d'appui est nécessaire pour pouvoir faire face au passif éventuel conformément à l'instruction administrative ST/AI/285.

m) Fonds renouvelables et autres fonds :

i) Fonds renouvelable pour les supports de formation. Les recettes provenant de la vente de pochettes de documentation ou d'articles analogues sont portées au crédit du Fonds renouvelable pour les supports de formation et servent à financer les frais de réimpression ou de traduction et autres dépenses connexes;

ii) Fonds renouvelable pour les services d'information commerciale. Les recettes provenant de la vente de services de traitement électronique de l'information sont portées au crédit du Fonds renouvelable pour les services d'information commerciale et servent à financer la fourniture d'autres services;

iii) Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux et les études de marché. Depuis le 1^{er} janvier 2003, ce fonds regroupe le Fonds pour le Service de nouvelles sur le marché et le Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux. Les recettes provenant de la vente d'analyses de données

commerciales aux niveaux mondial, régional et national et à celui des entreprises sont portées au crédit du Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux et les études de marché et servent à financer la fourniture d'autres services;

iv) Fonds renouvelable pour la production d'outils de promotion de la compétitivité des entreprises et les services d'appui connexes. Les recettes provenant de la vente de services relatifs aux travaux de recherche, à la production et à la diffusion de documents à jour sur la compétitivité des entreprises sont portées au crédit du Fonds et servent à financer la production de nouveaux documents et la mise à jour de documents;

Note 3

Fonds général

a) Recettes pour l'exercice biennal 2002-2003. Aux termes de la résolution 2297 (XXII) adoptée par l'Assemblée générale le 12 décembre 1967 et de la décision des Parties contractantes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce du 22 novembre 1967, ainsi que des nouvelles dispositions administratives entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce que l'Assemblée générale a approuvées à sa cinquante-troisième session (décision 53/411), le budget ordinaire du Centre du commerce international est établi en francs suisses et partagé également entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC.

Les dépenses prévues dans le budget révisé du Centre pour l'exercice biennal 2002-2003, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/267 (chap. 11B), s'établissaient à 41 321 800 dollars (correspondant à 61 370 700 francs suisses), les recettes étant estimées à 578 300 dollars (correspondant à 823 900 francs suisses). La quote-part requise de chacun des organismes de tutelle, l'ONU et l'OMC, était donc de 20 371 750 dollars (correspondant à 30 273 400 francs suisses).

Les quotes-parts reçues de l'ONU et de l'OMC pour l'exercice biennal 2002-2003 ont été respectivement de 20 582 319 dollars (correspondant à 29 878 857 francs suisses) et 20 624 734 dollars (correspondant au même montant en francs suisses), soit un total de 41 207 053 dollars.

Les autres recettes pour l'exercice biennal (exprimées en dollars des États-Unis) sont les suivantes :

	2003	2001
Recettes provenant de la location de locaux	258 618	320 957
Vente de publications	167 780	16 319
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	68 003	9 045
Divers	28 047	193 927
Total	522 448	540 248

b) Les dépenses pour l'exercice biennal 2002-2003 (exprimées en dollars des États-Unis) sont les suivantes :

	2003	2001
Traitements et autres dépenses de personnel	32 669 231	28 087 231
Frais de voyage	428 742	386 832
Services contractuels	2 302 628	1 706 851
Frais généraux de fonctionnement	4 491 652	3 748 676
Achats	1 280 081	1 045 440
Frais divers	739 081	—
Total	41 911 415	34 975 030

c) Actif :

i) Le chiffre indiqué pour l'encaisse et les dépôts à terme correspond au montant total de tous les soldes disponibles. Le montant de 2 295 433 dollars est déposé dans des comptes rémunérés;

ii) Les comptes débiteurs comprennent les éléments indiqués ci-après :

a. Soldes interfonds résultant de transactions entre les fonds du Centre;

b. Autres comptes débiteurs (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Avances au personnel	193 716	146 730
Frais d'utilisation du Centre international de calcul réglés d'avance	—	151 839
TVA à récupérer auprès des gouvernements	304	2 055
Intérêts courus	11 143	10 968
Éléments divers	71 732	22 655
Total	276 895	334 247

iii) Les charges comptabilisées d'avance comprennent les éléments suivants (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001 ^a
Engagements non réglés se rapportant à des exercices à venir	5 275 804	4 188 828
Avances au personnel au titre de l'indemnité pour frais d'études [voir note 2 j) xi)]	93 193	75 159

	2003	2001 ^a
Éléments divers réglés à l'avance	–	61 415
Total	5 368 997	4 325 402

^a Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

d) Passif :

i) Les comptes créditeurs comprennent (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Soldes dus au personnel	93 350	–
Autres éléments	44 452	6 570
Total	137 802	6 570

ii) Les dépenses futures prévues au titre des engagements financiers du Centre résultant de baux dont la durée s'étend au-delà de l'exercice budgétaire terminé le 31 décembre 2003, et dont le règlement sera assuré au moyen des crédits qui seront ouverts pour les deux prochains exercices biennaux, se décomposent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	2004-2005	2006-2007	Total
Bail relatif au bâtiment du siège du CCI	2 513 536	2 513 536	5 027 072
Location de matériel reprographique	89 998	–	89 998
Location de photocopieurs	71 500	71 500	143 000
Location de télécopieurs	15 734	–	15 734
Total	2 690 768	2 585 036	5 275 804

iii) Réserves et solde des fonds :

Le compte d'excédents du Fonds général du Centre, d'un montant de 1 162 734 dollars, représente les fonds disponibles portés au crédit de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce, provenant d'économies, d'un montant de 692 953 dollars, résultant du règlement d'engagements de l'exercice précédent et du report d'un solde de 498 802 dollars au titre de l'exercice 2000-2001, déduction faite d'un déficit de 29 021 dollars au titre de l'exercice biennal 2002-2003.

Note 4**Activités de coopération technique**

a) Fonds d'affectation spéciale :

i) Les recettes de l'exercice biennal 2002-2003 se décomposent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001 ^a
Contributions volontaires	40 625 968	27 229 437
Intérêts	797 262	1 458 847
Total	41 423 230	28 688 284

^a Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

ii) Les dépenses de l'exercice biennal 2002-2003 se décomposent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Traitements et dépenses communes de personnel	21 315 091	14 506 677
Frais de voyage	1 836 821	1 759 974
Services contractuels	2 887 819	2 927 412
Frais généraux de fonctionnement	1 430 240	695 219
Achats	904 369	508 965
Frais divers	4 353 528	2 288 743
Total des dépenses afférentes aux projets	32 727 868	22 686 990
Dépenses d'appui au programme	4 197 727	2 941 989
Total des dépenses	36 925 595	25 628 979

iii) Actif :

a. L'encaisse comprend (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Disponibilités en banque	13 123	90 000
Dépôts productifs d'intérêts	20 792 415	18 220 571
Éléments d'encaisse détenus par des titulaires de comptes d'avances temporaires	5 256	1 158
Total	20 810 794	18 311 729

b. Les autres comptes débiteurs comprennent (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Avances au personnel	295 394	261 117
Intérêts courus	71 640	109 426
TVA à récupérer auprès des gouvernements	—	8 170
Autres éléments divers	15 634	28 212
Total	382 668	406 925

c. Les charges comptabilisées d'avance comprennent (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Engagements non réglés se rapportant à des exercices ultérieurs	2 133 108	2 672 721
Avances au personnel au titre de l'indemnité pour frais d'études [voir note 2 j) xi)]	45 971	42 094
Allocations à l'OMC et à la CNUCED	1 055 007	335 196
Éléments divers	1 385	4 057
Total	3 235 471	3 054 068

iv) Passif :

Les autres comptes créditeurs comprennent (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Sommes dues au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	896 960	2 468 083
Sommes dues au personnel	255 465	382 610
Éléments divers	374 131	232 272
Total	1 526 556	3 082 965

v) Réserve d'exploitation :

Cette réserve est constituée pour faire face à des situations imprévues résultant, par exemple, du licenciement d'experts. Comme il est indiqué dans le résumé des principales conventions comptables [note 2, k) xii)], le Centre a pour politique de maintenir la réserve à un niveau prédéterminé (1 087 816 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003) et il a été généralement convenu avec les donateurs que le premier prélèvement opéré sur les intérêts créditeurs doit servir à maintenir la réserve à ce niveau.

b) Programme des Nations Unies pour le développement

i) Les dépenses de l'exercice biennal 2002-2003 se décomposent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001 ^a
Traitement et dépenses communes de personnel	1 473 310	1 766 671
Frais de voyage	139 156	295 410
Services contractuels	353 126	375 124
Frais généraux de fonctionnement	107 198	144 067
Achats	513 178	225 432
Dépenses diverses	453 938	304 530
Total des dépenses afférentes aux projets	3 039 906	3 111 234
Dépenses d'appui au programme	274 935	277 396
Total des dépenses	3 314 841	3 388 630

^a Les chiffres ont été retraités conformément à la nouvelle présentation.

ii) Actif

a. Les autres comptes débiteurs comprennent (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Sommes dues par d'autres organismes	4 090	7 356
Sommes dues par le personnel	25 430	18 050
Éléments divers	—	8 494
Total	29 520	33 900

b. Les autres éléments d'actif comprennent (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Engagements non réglés se rapportant à des exercices à venir	—	128 090
Autres éléments d'actif	20 008	4 372
Total	20 008	132 462

Note 5**Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme**

a) Les recettes de l'exercice biennal 2002-2003 se décomposent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Dépenses d'appui aux projets financés par les fonds d'affectation spéciale	4 197 727	2 941 989
Dépenses d'appui aux projets financés par les fonds renouvelables	188 192	111 066
Dépenses d'appui aux projets du PNUD	209 873	186 243
Dépenses d'appui aux projets d'organismes associés	65 062	91 153
Intérêts	162 339	178 562
Divers	226 245	37 791
Total	5 049 438	3 546 804

b) Les dépenses de l'exercice biennal 2002-2003 se décomposent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Traitement et dépenses communes de personnel	4 002 527	2 407 894
Frais de voyage	9 251	2 798
Services contractuels	78 754	61 534
Frais généraux de fonctionnement	102	2 520
Autres dépenses	782 076	562 080
Total	4 872 710	3 036 826

c) Réserves et solde des fonds :

Les réserves et soldes des fonds s'élevaient à 2 451 654 dollars au 31 décembre 2003 reflétant les mouvements suivants au cours de l'exercice biennal (en dollars des États-Unis) :

Solde des fonds au 1 ^{er} janvier 2002	1 887 594
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	53 587
Virements aux fonds renouvelables	(33 219)
Virements à la réserve de fonctionnement	(141 735)
Excédent des recettes sur les dépenses	176 728
Solde des fonds au 31 décembre 2003	1 942 955
Réserve d'exploitation au 1 ^{er} janvier 2002	366 964

Virements du compte d'excédents	141 735
Solde des réserves au 31 décembre 2003	508 699
Total, réserves et solde des fonds	2 451 654

Note 6**Fonds renouvelables et autres fonds**

a) Les recettes de l'exercice biennal 2002-2003 se décomposent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Fonds renouvelable pour les supports de formation	286 472	71 184
Fonds renouvelable pour les services d'information commerciale	72 565	53 421
Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux et les études de marché	2 191 815	899 458
Fonds renouvelable pour la production d'outils de promotion de la compétitivité des entreprises et les services d'appui connexes	20 413	—
Compte pour la production de rapports	—	95 764
Intérêts	45 636	58 580
Total	2 616 901	1 178 407

b) Les dépenses de l'exercice biennal 2002-2003 se décomposent comme suit (en dollars des États-Unis) :

	2003	2001
Fonds renouvelable pour les supports de formation	142 533	17 422
Fonds renouvelable pour les services d'information commerciale	67 256	63 932
Fonds renouvelable pour l'analyse des flux commerciaux et les études de marché	1 917 319	884 063
Fonds renouvelable pour la production d'outils de promotion de la compétitivité des entreprises et les services d'appui connexes	7 874	—
Compte pour la production de rapports	—	108 633
Total	2 134 982	1 074 050

Note 7**Biens durables**

Conformément aux conventions comptables de l'Organisation des Nations Unies, les achats de biens durables sont imputés sur les crédits budgétaires de

l'exercice au cours duquel ils ont été effectués et ne sont pas passés en immobilisations. D'après les comptes d'inventaire au 31 décembre 2003, la valeur d'origine des biens durables était de 2 871 134 dollars, dont 834 758 dollars au titre des projets de coopération technique du Centre.

Note 8

Montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite

a) Le Centre n'a fait apparaître dans aucun de ses états financiers les montants à prévoir au titre du programme d'assurance maladie après la cessation de service ou d'autres types de prestations liées à la cessation de service qui pourraient être dues aux fonctionnaires lorsqu'ils quittent le Centre. Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget du Fonds général du Centre et les sommes effectivement déboursées au cours d'un exercice sont comptabilisés comme dépenses courantes. Pour avoir une idée plus précise des charges financières que représente pour le Centre le programme d'assurance maladie après la cessation de service, l'ONU a chargé un actuaire-conseil de procéder à une évaluation actuarielle des prestations prévues par le programme. Le montant estimatif des obligations du Centre au 31 décembre 2003 s'établissait comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	<i>Valeur actuelle des prestations futures</i>	<i>Montants à prévoir</i>
Montant brut	48 962	51 540
À déduire : contributions des retraités	(12 241)	(10 385)
Montant net	36 721	31 155

b) La valeur actuelle des prestations futures est la valeur actualisée de toutes les prestations payables à l'avenir à tous les retraités et à tous les fonctionnaires en service appelés à prendre leur retraite. Ces montants à prévoir représentent la partie de la valeur actuelle des prestations qui a été acquise entre la date d'entrée en fonctions des fonctionnaires et la date de l'évaluation actuarielle. Les prestations payables aux fonctionnaires en activité sont dues lorsque ceux-ci atteignent la date à laquelle ils peuvent prétendre à ces prestations.

c) Au moment où ils cessent leur service, les fonctionnaires ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours. Le montant que devait atteindre, au 31 décembre 2003, le total des sommes dues par le Centre à ce titre était évalué à 2,2 millions de dollars.

d) Certains fonctionnaires ont droit, au moment de leur cessation de service, au versement d'une prime de rapatriement et d'indemnités de réinstallation connexes, calculées au prorata du nombre d'années de service. Le montant que devait atteindre, au 31 décembre 2003, le total de ces primes et indemnités était évalué à 5,3 millions de dollars.

